

**Durée de la session : 7 heures**

**Domaine de formation : ELU0111 – Formations généralistes « Prise en main du mandat »**

**Prérequis : Aucun prérequis**

**Public : Elus**

*Comprendre et maîtriser les étapes clés d'un début de mandat constitue un élément déterminant pour asseoir sa crédibilité, structurer son action et installer une dynamique durable au sein de la collectivité. Cette formation a pour objectif d'aider les élus à sécuriser leurs premiers mois d'exercice, à organiser leur gouvernance, à définir leurs priorités et à communiquer efficacement auprès des habitants et de l'administration.*

## Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Appréhender les enjeux institutionnels, politiques et opérationnels des six premiers mois du mandat.
- Installer une gouvernance claire et efficace (délégations, organisation du travail, relations internes).
- Identifier les priorités stratégiques du début de mandat et structurer une feuille de route réaliste.
- Professionnaliser les échanges avec l'administration, les partenaires et les administrés.
- Développer une communication claire, cohérente et adaptée aux attentes citoyennes.
- Renforcer leur posture d'élu en phase d'installation.

## Le programme :

### Poser le cadre du mandat : obligations, méthode et enjeux

- Les règles de fonctionnement du conseil municipal et du maire.
- Les obligations légales et institutionnelles incontournables du début de mandat.
- Les attentes des habitants et les risques fréquents des premiers mois.
- **Exercice collectif : quizz introductif « Vrai/Faux ».**

### Comprendre son environnement politico-administratif

- Le rôle du maire, des adjoints, des conseillers délégués.
- Le rôle de la direction générale et l'articulation élu / administration.
- Les partenaires institutionnels du territoire.
- Diagnostiquer rapidement son territoire : outils et méthodes.
- **Exercice collectif : cartographie express des acteurs clés.**

### Installer une gouvernance municipale claire et fonctionnelle

- Construire et répartir les délégations : principes et bonnes pratiques.
- Organiser le bureau municipal et le rythme de travail politique.
- Sécurisation des actes : délégations du maire, décisions, marchés.
- Mettre en place les bons réflexes de communication interne avec les services.
- **\* Travail en groupe : création d'un organigramme simplifié**

### Définir les priorités des 6 premiers mois

- Les jalons clés : 100 jours, 6 mois, 1 an.
- Identifier les « quick wins » : actions visibles et réalisables rapidement.
- Poser les bases des grands projets structurants.
- Gestion des imprévus et crises en début de mandat.
- **\* Exercice collectif : définir cinq priorités réalistes.**

### Communication politique et relation aux citoyens

- Clarifier et incarner le message du début de mandat.
- Différencier communication institutionnelle et communication politique.
- Le rôle des réseaux sociaux, de la presse locale et des réunions publiques.
- Gérer les attentes, les critiques et les sollicitations citoyennes.
- **\* Jeu de rôle : répondre à une question sensible.**

### Construire sa feuille de route personnelle et collective

- Structurer son agenda : arbitrages, priorisation, gestion du temps.
- Formaliser un plan d'action simple et opérationnel pour les six premiers mois.
- Articuler mandat, vie professionnelle et vie personnelle.
- **\* Exercice individuel : rédiger une mini-feuille de route « 6 mois ».**

## Les points forts de la formation :

- Animée par un formateur expert des collectivités locales et connaissant la réalité de terrain des élus,
- cette formation propose une approche pragmatique, ancrée dans la « vraie vie » des débuts de mandat.
- Elle permet aux élus d'acquérir des réflexes opérationnels, de renforcer leur posture et d'adopter une méthode de travail immédiatement mobilisable.

## Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, réglementaires et méthodologique, études de cas et mises en situation.
- Exercices individuels, en groupe et collectifs.
- Supports pédagogiques remis aux participants.

## Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

## Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

## Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

## Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise, elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée.

## Formateur : Monsieur Florian JOUAN

- 15 ans d'expérience dans la sphère publique et politique & enseignant en communication.
- Diplômes : Master en Stratégie et Décision Politique et Publique, certification « Consultant-Formateur ».
- Expériences : élu local, directeur de cabinet, collaborateur au cabinet du président du conseil départemental, attaché parlementaire à l'assemblée nationale, collaborateur stagiaire en cabinet ministériel, directeur de campagne.



## Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

### ■ Tarif – formation intra en présentiel ou en visioconférence – Deux options de financement :

- Par la collectivité (tarif groupe) : moins de 2 000 hab. : 1990 € TTC, de 2 000 à 5 000 hab. : 2 200 € TTC, plus de 5 000 hab : 2 400 € TTC
- Par le DIF ELU 400 € TTC (financement pris en charge par la Caisse des Dépôts).
- Les deux modes de financement DIF ELU et collectivité peuvent être combinés pour diminuer le coût à la charge de la collectivité.

### ■ Tarif – inscription individuelle en présentiel ou en visioconférence – Deux options de financement :

- 560 € TTC si prise en charge sur le budget de la collectivité
- 400 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu)
  - Inscription individuelle avec mobilisation du DIF Élu : Les élus peuvent s'inscrire directement via la plateforme officielle Mon Compte Formation. Cliquez sur le lien ci-dessous pour accéder à la session et déposer votre demande de financement.  
[https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012\\_ELU0111-JF-CV0-BienDemarrer/88982928900012\\_ELU0111-JF-CV0-BienDemarrer](https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0111-JF-CV0-BienDemarrer/88982928900012_ELU0111-JF-CV0-BienDemarrer)

## Nombre de participants :

- **Formation financée en tout ou partie par le DIF Élu** : conformément à l'arrêté du 12 juillet 2023 relatif au droit individuel à la formation des élus locaux, le nombre maximal de participants financés dans ce cadre est fixé à 15 par session.

- **Formation financée directement par la collectivité** (budget formation des élus) : le nombre de participants est déterminé en concertation avec la collectivité afin de garantir la qualité pédagogique, l'interactivité des échanges et l'atteinte des objectifs. Lorsque l'effectif envisagé dépasse 15 participants, des ajustements de durée, de format ou de modalités pédagogiques peuvent être proposés.
- **Pour les inscriptions individuelles en visioconférence : l'ouverture de cette session est garantie dès la deuxième inscription.**

## Modalités et délai d'inscription :

### Les inscriptions à cette formation peuvent être réalisées :

- **Par une collectivité dans le cadre d'une formation groupe organisée en intra ou en intercollectivités.** Lorsque cette session est programmée, l'inscription est possible jusqu'à la veille de la formation, sous réserve de places disponibles et de la validation administrative du financement.
  - Lorsque cette formation est organisée à la demande d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), la date et les modalités d'organisation sont définies d'un commun accord après validation du devis et de la convention de formation.
- **À titre individuel, notamment dans le cadre du dispositif DIF Élu ou d'un financement par une collectivité.**
  - Pour les inscriptions individuelles réalisées via la plateforme Mon Compte Formation, l'entrée en formation intervient après expiration du délai légal de rétractation de 11 jours ouvrés prévu par les conditions générales d'utilisation de la plateforme.
  - Pour les inscriptions individuelles en visioconférence : **après la finalisation de votre inscription, la date est fixée d'un commun accord, selon vos disponibilités et celles du formateur référent.** Trois plages horaires sont proposées : 9h–12h30, 14h–17h30 ou 18h–21h30.

## Accessibilité et référent handicap :

- Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.
- Le référent handicap de FDEL échangera avec vous sur votre besoin de compensation.

## Pour nous contacter :

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)

Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique : [gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr](mailto:gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr)

Numéro de SIRET : 88982928900012

Conditions générales de vente sur le site : <https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Mise à jour jeudi 5 mars 2026